

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 2 octobre 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 222-10-2023** Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Claude Lefebvre** à 19h00

**ADOPTÉE**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 223-10-2023** **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les points **12.1. St-Francis Elementary School – Commandite, 12.2 Portion du Chemin Molly Hill – Transfert du domaine public au domaine privé et 12.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Appui.**

**ADOPTÉE**

## **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

**Rés. 224-10-2023** **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre et de la séance extraordinaire 25 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre et de la séance extraordinaire 25 septembre 2023.

**ADOPTÉE**

## **4. CORRESPONDANCE**

**Rés. 225-10-2023** Il est proposé par **Sylvain Clair** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de classer la correspondance du mois de septembre selon le calendrier de conservation des archives.

**ADOPTÉE**

## **5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS**

- Rapport de la mairesse
- Rapport de la mairesse-Congrès
- Rapport de la directrice générale
- Rapport des dons
- Rapport des permis

- Rapport des locations
- Rapport comité famille
- Rapport SSIRR-Caserne

**5.1 Période de questions des conseillers sur les rapports de la mairesse et des comités**

**5.2 Jour du Souvenir - Publicité L'Étincelle**

**Rés. 226-10-2023** Il est proposé par **xxx** appuyé par **xx** et résolu à l'unanimité des membres présents de faire paraître une publicité dans l'Étincelle pour souligner le Jour du Souvenir.

Le vote est demandé.

**REJETÉE**

**5.3 Jour du Souvenir-Achat couronne**

**Rés. 227-10-2023** Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'une couronne pour souligner le Jour du Souvenir au coût de 75 \$

**ADOPTÉE**

**5.4 Centraide Estrie - Collecte de fonds**

**Rés. 228-10-2023** Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le don de 100 \$ à Centraide Estrie pour une variété de soutien du milieu.

**ADOPTÉE**

**5.5 CAB Richmond - Aide financière pour la Popote Roulante**

**Rés. 229-10-2023** Il est proposé par **Karl Lindsay** appuyé par **Sylvain Clair** et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don au Centre d'action bénévole de Richmond pour le fonctionnement du service de Popote Roulante au montant de 100 \$.

**ADOPTÉE**

**6. FINANCE**

**6.1 ADOPTION DES COMPTES DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2023**

**Rés. 230-10-2023** **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel, à chacun des membres du Conseil, des comptes à payer au montant de 3 956,38 \$, des salaires et des déductions à la source de 17 780,45 \$ et des chèques émis au montant de 43 027,06 \$ pour un montant total de 64 763,89\$

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénauld** et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023 soient acceptés et autorise la directrice générale, Hélène Dumais, à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2023-03 totalisent 2 818,25 \$ Les salaires versés et les déductions à la source totalisent un montant de 17 780,45 \$

**ADOPTÉE**

**7. URBANISME**

**7.1 Permis émis depuis le 6 septembre 2023** :1 installation septique  
1 rénovation  
1 bâtiment accessoire

## 8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

### 9. ADMINISTRATION

#### 9.1 Haies de cèdres - Centre communautaire

Rés. 231-10-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la haie de cèdres derrière le centre communautaire est en mauvais état ;

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de retirer la haie de cèdres et de budgéter son remplacement en 2024 ;

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Nomination d'une mandataire pour la Commission de toponymie

Rés. 232-10-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la loi reconnaît aux municipalités la compétence de choisir les noms de leurs voies de communication, parcs publics, édifices et autres lieux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie demande de désigner une mandataire en matière de toponymie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont tenues, en vertu de l'article 126.1 de la Charte de la langue française, de transmettre à la Commission les noms de lieux qu'elles choisissent afin que celle-ci puisse remplir son devoir d'officialisation et de diffusion ;

Il est proposé par **Joëlle Hénauld**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner la directrice générale, comme mandataire pour les communications auprès de la Commission de toponymie.

**ADOPTÉE<sup>ii</sup>**

#### 9.3 Formations Infotech

Rés. 233-10-2023

Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, d'assister aux formations d'Infotech traitant des modules budget, taxation et paie au coût de 700 \$ avant taxes;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>iii</sup>**

#### 9.4 Demande d'appui - Renouvellement de la TECQ 2024-2028

Rés. 234-10-2023

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité d'Ulverton demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

ET de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés André Bachand et Alain Rayes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE<sup>iv</sup>**

#### **9.5 Borne-Chemin des Cantons**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas d'information pertinente sur cette borne;

Il est proposé par **xxx**, appuyé par **xxx** et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas contribuer financièrement à la borne du chemin des Cantons située au Moulin à laine.

**REPORTÉE**

#### **9.6 CSLE-Demande de subvention**

**Rés. 235-10-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités communautaires permettent à la population de demeurer active et de socialiser ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à la demande de subvention du CSLE.

## ADOPTÉE

### 9.7 PAFIRSPA-Parc Dunkerley

**Rés. 236-10-2023**      **CONSIDÉRANT QUE** le développement du Parc Dunkerley permet aux familles d'Ulverton d'être actives ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de subvention pour le développement du Parc Dunkerley.

## ADOPTÉE

### 9.8 Halloween-Achats

**Rés. 237-10-2023**      Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de d'autoriser l'achat de 200 \$ de bonbons pour la fête de l'Halloween.

## ADOPTÉE

### 9.9 SSIRR- Adoption du budget et de la quote-part 2024

**Rés. 238-10-2023**      **CONSIDÉRANT QUE** la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond (SSIRR) a présenté son budget pour l'exercice financier 2024 de même que les montants des quotes-parts des municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce budget et la quote-part de la municipalité ont été adoptés lors de la réunion régulière du mois de septembre 2023 du SSIRR ;

Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal d'Ulverton adopte le budget 2024 du SSIRR au montant de 664 769 \$ et d'accepter la quote-part fixée pour la Municipalité d'Ulverton pour l'exercice financier 2024, au montant de 57 149,79 \$

## ADOPTÉE

## 10. VOIRIE

### 10.1 Nivelage d'automne

**Rés. 239-10-2023**      **CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux sont en bonnes conditions ;

Il est proposé par **Sylvain Clair** appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au nivelage des chemins cet automne.

## ADOPTÉE

### 10.2 Octroi de contrat pour la fourniture et livraison d'un mélange d'abrasifs et de sel

**Rés. 240-10-2023**      **CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues ;

Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Transport Coddington Inc pour l'achat et la livraison d'un mélange d'abrasifs et de sel au coût de 6 887,00 \$ taxes incluses ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

## ADOPTÉE

## 11. RÉGLEMENTS

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

### 12.1 St-Francis Elementary School - Commandite

**Rés. 241-10-2023** Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 50 \$ à St-Francis Elementary School pour une commandite pour leur marché de Noël.

**ADOPTÉE<sup>vi</sup>**

### 12.2 Portion du Chemin Molly Hill – Transfert du domaine public au domaine privé

**Rés. 242-10-2023** **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ulverton est propriétaire du Chemin Molly Hill, soit le lot numéro 3 635 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal veut fermer et abolir comme chemin public une partie du Chemin Molly Hill qu'elle n'entretient plus, qui n'est plus utilisée comme chemin public, mais qui continue de faire partie de ses titres de propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution de fermeture ne peut être trouvée

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a plus besoin de cet immeuble et qu'elle désire procéder à sa fermeture;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion du Chemin Molly Hill bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851 et 3 511 446 d'environ 840 mètres et des lots 3 511 446 et 3 511 447 d'environ 280 mètres tel qu'illustré par le plan joint à la présente résolution sous 'annexe « A » pour en faire partie intégrante n'est plus entretenu depuis des dizaines d'années ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire passer du domaine public au domaine privé la portion du chemin bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851, 3 511 444 et 3 511 446 ;

Il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le transfert de son domaine public à son domaine privé la portion du Chemin Molly Hill bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851, 3 511 446 et 3 511 447, tel qu'illustré par l'annexe « A », dans le but que cette portion de chemin soit éventuellement fermée, de sorte, que cette portion ne soit plus affectée à l'utilité publique ;

ET d'autoriser la directrice générale à procéder à l'avis public pour le transfert de cette portion de chemin du domaine public au domaine privé.

**ADOPTÉE<sup>vii</sup>**

### 12.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Appui

**Rés. 243-10-2023** **CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Patrick Corriveau dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de construire un système de traitement des eaux usées de sa future résidence sur une partie du lot 3511592 propriété de M. Stéphane Fontaine et Mme Annie Gingras ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'empiètement dans la zone agricole ne serait que de 0.03 ha ;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe sur le lot 3511601 propriété de M. Corriveau des contraintes naturelles (pentes importantes, cours d'eau et présence de roc) empêchant l'implantation d'une installation septique directement sur la propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement choisi est dans un secteur boisé du lot ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact sur le milieu agricole est limité ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'Ulverton appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de construire un système de traitement des eaux usées de sa future résidence sur une partie du lot 3511592.

**ADOPTÉE<sup>viii</sup>**

### 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Rés. 244-10-2023**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **19h25** La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 novembre 2023.

---

**Lynda Tétreault,  
Mairesse**

---

**Hélène Dumais  
Directrice générale et greffière-trésorière**

### APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

---

**Lynda Tétreault,  
Mairesse**

---

<sup>i</sup> 2023-10-03 chèque émis pour l'achat de la couronne

<sup>ii</sup> 2023-10-04 Envoi du formulaire

<sup>iii</sup> 2023-10-04 Inscription aux formations

<sup>iv</sup> 2023-10-04 Résolution envoyées aux différentes autorités

<sup>v</sup> 2023-10-03 Résolution envoyée à au directeur de SSIRR

<sup>vi</sup> 2023-10-03 chèque émis pour la commandite

<sup>vii</sup> 2023-10-03 Avis public publié

<sup>viii</sup> 2023-10-03 Résolution envoyée à Urbatek